

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE VIGNETTE DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL

Demandeur

Nom & prénom

Société

Matricule

Rue, N°

B.P., Ville

Téléphone

GSM

E-Mail

Fax

souhaite obtenir une (des) carte(s) de stationnement ^{1) 2)}

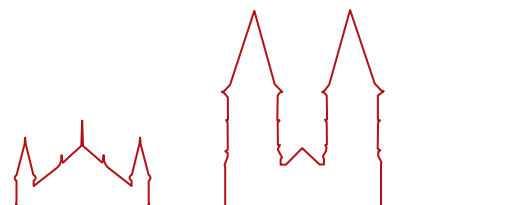
souhaite un changement du (des) numéro(s) d'immatriculation inscrit(s) sur la carte de stationnement ^{1) 2) 3)}

pour le (les) véhicule(s) utilisé(s) dans l'exercice d'une activité médicale (visites à domicile), dans la limite du temps strictement nécessaire pour accomplir sa mission ⁴⁾

pour le (les) véhicule(s) utilisé(s) par des professionnels appelés à fournir à domicile une aide à des personnes dépendantes et pour prodiguer des soins de santé, dans la limite du temps strictement nécessaire à la prestation du service ⁵⁾

pour le (les) véhicules(s) d'entreprise utilisé(s) dans le cadre de travaux de montage, de dépannage ou d'entretien auprès de clients, dans la limite du temps strictement nécessaire pour l'accomplissement de ces interventions ⁶⁾

pour le (les) véhicule(s) utilisé(s) à titre professionnel par des journalistes en mission au service extérieur dans la limite du temps strictement nécessaire pour l'accomplissement de ces interventions ⁷⁾



- 1) une copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule visé est à joindre obligatoirement.
- 2) une copie du contrat leasing est à joindre obligatoirement (pour les voitures de location / leasing).
- 3) la carte de stationnement afférente est à joindre obligatoirement.
- 4) pour les médecins : une copie de la carte de légitimation, délivrée par la Direction de la Santé attestant l'autorisation du titulaire d'exercer l'art de guérir, est à joindre obligatoirement lors de la première demande.
- 5) pour les auxiliaires médicaux : une copie de leur autorisation délivrée par la Direction de la Santé habilitant à prodiguer des soins à domicile dans l'exercice d'une profession de santé est à joindre obligatoirement lors de la première demande.
- 6) pour les entreprises de montage, de dépannage ou d'entretien auprès de clients : une copie de l'autorisation d'établissement, délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, est à joindre obligatoirement.
- 7) pour les journalistes : une copie de votre carte de journaliste émise par le Conseil de Presse Luxembourg

Le demandeur peut opter pour une durée de validité de :

1 mois pour une taxe forfaitaire de 30€

3 mois pour une taxe forfaitaire de 90€

6 mois pour une taxe forfaitaire de 180€

12 mois pour une taxe forfaitaire de 360€

Aucun remboursement de la (des) taxe(s) due(s) n'est possible!

Validité en mois	A partir du	Plaque		
		1	2	3

Signature

Date

Protection des données

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données.

